

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019511	Date d'inspection Le 02 août 2024	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a fait la vérification de deux nouveaux dossiers d'employés pour ce permis. Toutes vérification requises et preuves de compétences étaient dans les dossiers observés. Le ratio fût respecté lors de l'inspection de surveillance et l'orientation positive des enfants fût aussi vérifié et observé lors de l'inspection. Les enfants avaient été dehors lors de l'inspection et le mentor a observé qu'ils ont offert de la crème glacée aux enfants comme collation spéciale en fin de journée. Une lecture guidée dans 2 groupes d'enfants en bas âge a été observé et le mentor a également observé des membres du personnel éducatif qui jouaient avec les enfants et chantaient des chansons lors des moments de transition.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 août 2024

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2024

Date